

Agora des projets Santé Bien-Être Autonomie : Règlement



► Préambule : Définitions

- « L'Agora » désigne la manifestation / journée d'accélération de « l'Agora des projets Santé Bien-Être Autonomie ».
- Les « Organismes » désignent les 3 structures en charge de l'organisation de l'Agora : L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la CCI du Val-de-Marne, le pôle de compétitivité MEDICEN.
- Le « territoire de Grand-Orly Seine Bièvre » désigne les 24 communes regroupées au sein de l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre (liste des communes disponible au lien suivant : <http://www.grandorlyseinebievre.fr/territoire/portrait/>).

► Article 1 : Conditions de participation à l'Agora

1.1 L'Agora est une manifestation entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

1.2 Les porteurs de projet qui souhaitent s'inscrire à l'Agora doivent remplir les conditions suivantes :

- A) CARACTERISTIQUES DU / DES PORTEUR(S) DE PROJET :
 - ✓ **Être Etudiant(s)** et avoir développé une innovation / un projet à un stade de maturité avancée avec la volonté de créer son entreprise
 - ✓ **OU Entrepreneur(s)** à l'étape des premières années de l'entreprise
 - ✓ **OU « Intrapreneur(s) »**, développant un projet innovant avec l'appui d'un donneur d'ordre / grand-compte
- B) SECTEUR D'ACTIVITÉS :
 - ✓ Les porteurs de projet doivent exercer ou développer une activité ayant des applications dans les domaines de la **Santé** (medtech, e-santé, biotech...), du **Bien-Être** (services à la personne en situation de handicap ou atteinte de maladie chronique...) et de **l'Autonomie** (aide au maintien à domicile, traitement des maladies chroniques, solutions pour l'EPHAD du futur...)
- C) LIENS AVEC LE TERRITOIRE DE GRAND-ORLY SEINE BIEVRE :
 - ✓ Les porteurs de projet doivent justifier d'un **ancrage sur le territoire** de Grand-Orly Seine Bièvre.
 - Exemples : être étudiant au sein d'un établissement de formation du territoire, avoir son entreprise implantée ou être hébergé au sein d'un incubateur / d'une pépinière du territoire, être « intrapreneur » au sein d'un grand-compte territorial, ...
 - ✓ **OU justifier que leur activité puisse générer des retombées positives** sur le territoire de Grand-Orly Seine Bièvre.
 - Exemples : création d'emplois, mise en place de partenariats avec des acteurs locaux, expérimentation de la solution sur le territoire, etc.

1.3 Pour candidater à l'Agora, les porteurs de projets doivent remplir un dossier de candidature accessible au lien suivant : <http://bit.ly/Agoradesprojets>

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 10 mai 2019.



► Article 2 : Modalités de la phase de sélection des porteurs de projet participant à l'Agora

- 2.1 Chaque édition de l'Agora peut accueillir jusqu'à 4 porteurs de projet participant aux sessions d'échanges avec les « experts » / partenaires d'accompagnement. Le nombre de place étant limité, le Comité de validation a pour mission de sélectionner les projets qui participeront à l'Agora.
- 2.2 Le Comité de validation est composé des Organisateur de l'Agora avec l'appui éventuel d'experts techniques, en lien avec les domaines de la Santé, du Bien-Être, de l'Autonomie.
- 2.3 La sélection des projets retenus se fera sur la base du respect des conditions A), B) et C) définies dans l'Article 1, mais tiendra compte également d'autres critères, parmi lesquels :
- ✓ La compatibilité des besoins exprimés avec les compétences des « experts / partenaires d'accompagnement » participant à l'Agora
 - ✓ Le degré « d'urgence » des besoins exprimés par le porteur de projet
 - ✓ L'importance du niveau d'ancrage du projet sur le territoire de Grand-Orly Seine Bièvre.
- 2.4 Le comité de validation s'engage à adresser un retour aux projets candidats (qu'ils soient retenus ou non pour l'Agora) avant le **1er juin 2019**.
- 2.5 Pour les projets retenus, un échange téléphonique / face-à-face avec un membre du comité de validation sera organisé préalablement à l'Agora, dans l'objectif de préparer cette journée avec les porteurs de projet.

► Article 3 : Organisation de la journée de l'Agora des projets

- 3.1 Le planning prévisionnel de l'Agora est le suivant :
- 9h30 : Accueil, discours de bienvenue
 - 10h : Passage du **1^{er} porteur** de projet devant le comité d'experts
 - 11h15 : Passage du **2^{eme} porteur** de projet devant le comité d'experts
 - 12H30 : Déjeuner
 - 13h30 : Passage du **3^{eme} porteur** de projet devant le comité d'experts
 - 14h45 : Passage du **4^{eme} porteur** de projet devant le comité d'experts
 - 16h : Remise du prix 2019 de l'innovation Santé Bien-Être Autonomie du territoire Grand-Orly Seine Bièvre et discours de clôture
 - 16h30 : Cocktail, networking
- 3.2 Modalité des sessions d'échange porteurs de projet / « comité d'experts » :
- Chaque porteur de projet participant à l'Agora dispose **d'une heure** pour présenter son projet et interagir avec un comité « d'experts » / partenaires d'accompagnements (15-20 min de présentation et 40-45 min d'échanges)
 - Ce temps consacré doit permettre au(x) porteur(s) de projet de de :
 - ✓ **Challenger** son projet : réinterroger son positionnement, évaluer le potentiel de son innovation...
 - ✓ **Lever les difficultés** et identifier des solutions concrètes d'accélération
 - ✓ **Bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins et être mis en relation** avec un réseau de partenaires.
- 3.3 Le comité d'experts est composé de structures spécialisées dans l'accompagnement des entrepreneurs, acteurs du développement économique territorial, opérateurs du secteur Santé Bien-Être Autonomie ou experts dans un domaine en lien avec les problématiques entrepreneuriales (technologique, juridique, financement...).
- Exemples : Pôles de compétitivité, clusters, Chambres de commerce, Incubateurs, Pépinières d'entreprises, fonds d'investissement, grands groupes



3.4 La liste définitive des membres composant le comité d'experts sera communiquée en amont de l'Agora aux porteurs de projets participants.

► **Article 4 : Modalités de remise du Prix 2019 de l'innovation Santé Bien-Être Autonomie du territoire Grand-Orly Seine Bièvre**

4.1 Pour la première édition de l'Agora, le Prix de l'Innovation Santé Bien-Être Autonomie du territoire Grand-Orly Seine Bièvre sera remis à l'un des quatre projets ayant participé à la manifestation. L'objectif de ce Prix est de mettre en lumière plus particulièrement un projet innovant conduit sur le territoire en lien avec la thématique Santé Bien-Être Autonomie.

4.2 Le choix du projet lauréat sera opéré par les Organismes, après consultation des membres du comité d'experts présent le jour de l'Agora.

4.3 Le jury de sélection du projet lauréat sera souverain et son choix ne pourra être remis en cause ou jugé invalide par un tiers.

4.4 Deux critères principaux seront pris en compte pour sélectionner le projet « lauréat » :

- Le caractère prometteur / innovant du projet ;
- L'impact de la solution proposée sur le développement territorial de Grand Orly Seine Bièvre.

4.5 Récompense : Le lauréat du Prix 2019 de l'Innovation Santé Bien-Être Autonomie du territoire Grand-Orly Seine Bièvre bénéficiera d'un **programme de coaching personnalisé**, pris en charge par l'un des partenaires de l'Agora.

► **Article 5 : Communication**

Chaque Participant autorise les Organismes, à utiliser son nom, son prénom, nom de Projet utilisé pour la participation à L'Agora, adresse Twitter, sa ville et son département de résidence, le nom de l'établissement dans lequel il poursuit ses études ou dont il est diplômé, ainsi que, le cas échéant, son image dans toute manifestation promotionnelle (hors achat d'espace), sur les sites internet des Organismes et tout site ou support affilié, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir de droit à une quelconque rémunération et ceci pour une durée maximale de deux ans.